



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Val Ventil Sàrl**, de siège social à, **1963 Vétroz**
2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3. **Remarques:** Suite à l'admission en 3ème classe de deux productions tardives, l'état de collocation est à nouveau déposé. Un délai de 20 jours, dès la présente publication, est imparti aux créanciers pour intenter action contre le collocation des nouvelles créances, faute de quoi elles seront définitivement admises à l'état de collocation (art. 250 LP).
Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.
But social : Exploitation d'une entreprise active dans l'achat, la vente et le montage de systèmes de ventilation et de climatisation

Office des faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

01361031



Freitag - Vendredi - Venerdì, 28.02.2014, No 41, Jahrgang - année - anno: 132

Konkurse - Faillites - Fallimenti Kollokationsplan und Inventar - Etat de collocation et inventaire - Graduatoria e inventario